

**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100025 du 15 mars 2010**

Pétitionnaire : Communauté de communes de l'Aigoual

Localisation des travaux : Gard / Valleraugue (commune) / col de la Serreyrède (lieu-dit)

N° de parcelle : Sentier du col de la Serreyrède

Nature des travaux : balisage en zone cœur de sentier de randonnée (pochette autour du parc)

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- La signalétique mise en place devra respecter les normes de balisage des Parcs nationaux de France :
 - o piquet en Mélèze de diamètre 10-12 cm ;
 - o panneaux directionnels (B40) seuls ou associés à des balises (D70) seront montés sur des piquets de 170 cm (scellement à 130 cm hors sol) ;
 - o les balises (D70) seules sont montées sur des piquets de 140 cm (scellement à 100 cm hors sol) ;
- Le scellement se fera dans une fosse de 40/40 cm, avec du béton léger (150kg/m³), avec des pierres, et mise en place sur les derniers cm, de terre (5 environ) pour éviter d'avoir le béton apparent.
- Lors de la mise en place des poteaux n°**46452**, n°**46446**, il est demandé de prévoir avant une visite sur le terrain avec l'agent du secteur pour le repérage des sites d'implantation prévus sur des stations de *Gagea lutea*. Prévoir aussi un repérage concernant l'implantation du poteau n°**46447**, présence de la *Gagea lutea* et de *Streptopus amplexifolius* .
- Prévenir l'antenne de la date des travaux : Sandrine Descaves pour affiner l'emplacement des piquets cités ci-dessus au 04 66 45 62 40.
- L'entreprise choisie par la communauté de communes devra, pour réaliser les travaux de balisage de la pochette sentier, demander une autorisation de circuler au Parc national des Cévennes, sur les pistes interdites à la circulation pour la zone cœur du Parc national. (date de travaux, numéro de véhicule, type de véhicule) auprès du service études, protection et aménagement durable (SEPAD), 6 bis place du Palais – 48400 Florac.
- En fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.